

Hautes Terres Communauté Le 26 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 04/12/2024 Recu en préfecture le 04/12/2024

Publié le 06/12/2024



ID: 015-200066637-20241126-2024_DPRSDT_429-AR

DECISION PRESIDENT N°2024-DPRSDT-429

2.3 - Droit de préemption urbain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet: Décision expresse de refus d'exercer le droit de préemption urbain DIA.015.141.24.0013 - Neussargues en Pinatelle

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté et notamment sa compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale »;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 211-1 à L. 211-7 et R. 213-4 à D. 213-13-4;

Vu la délibération n°2021CC-191 du Conseil communautaire en date du 04 octobre 2021 portant exercice du droit de préemption urbain ;

Vu la délibération du conseil municipal de Neussargues en date du 13 janvier 2017 portant approbation du plan local d'urbanisme de Neussargues ;

Vu la délibération de la commune de Neussargues en date du 02 juillet 2018 instaurant le droit de préemption sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) du PLU approuvé le 13 janvier 2017;

Vu la délibération n°2024-CC-166 en date du 26 septembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président :

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 25 novembre 2024 ;

DECIDE

Article 1 : De refuser d'exercer le droit de préemption urbain sur le bien désigné ci-dessous :



Hautes Terres Communauté

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le



Le 26 novembre 2024 ID: 015-200066637-20241126-2024_DPRSDT_429-AR

DECISION PRESIDENT N°2024-DPRSDT-429

2.3 - Droit de préemption urbain

Date de dépôt en mairie	05/11/2024		
Numéro d'enregistrement	DIA.015.141.24.0013		
Propriétaires vendeurs	DALLE-SABATIER Elian - Laurana		
Description du bien			
Adresse précise du bien	10 rue des pinèdes		
	15170 Neussargues en Pinatelle		
Références cadastrales	AB13 877	m²	
	Superficie totale 877	m²	
Zonage du PLU		Uc	
Au sein du périmètre ORT de la commune	NON		
Immeuble	Bâti sur terrain propre		
Nature des droits cédés	Pleine propriété		
Usage	Habitation		
Prix	220 000 €		
Prix / m² de terrain	250,86 /m²		
Acquéreurs	RIGAL - AUBERTIE Charlotte-François		
Signature de la DIA	24/10/2024		
Mandataire	Myriam ROCHE		

Article 2 : La présente décision ne vaut que dans la limite des renseignements contenus dans la déclaration d'intention d'aliéner;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres est chargée de l'exécution de la présente

décision.

Le Président,

Didier ACHAL

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.